VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

Les magnifiques navires de cette ligne fournis pour le continent (cabines pourvues de commodités modernes) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LABRADOR, Collier, mercredi, 19 décembre
OLINDE RODRIGUES, mercredi, 26 décemb.
St-LAURENT, De Jonesolin, mercredi 2 janv.

d'ici en passe pour 80 $ vers. Première cabine (vin compris)..$100 et $150
Deuxième cabine.....$60

SALONS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Embarquement, 236, avec nourriture, supérieur comprenant vin, thérie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à
A.D. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier!

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA GALVESTON.

Prix de passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $38.

Les consignats doivent des ordres pour ces passages payés d'avance.

Notre agent de Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines en l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage, sans avis préalable.

ED. F. STOCKMEYER & Cie,
Agents généraux, 42 rue de l'Union.
22 nov—

Barcelone et Gênes.

Compagnie de vapeurs catalan-transatlantiques entre la Nlle-Orléans et Gênes, voie de la Havane.

Les magnifiques vapeurs A 1 de la compagnie de vapeurs catalan-transatlantiques, recommandés pour leurs voyages mensuels réguliers comme suit :
Santiago, 1700 tonnes, de Barcelone vers le 15 oct
" de la Nlle-Orléans vers le 30 nov
Jose Baro, 1800 tons, de Barcelone vers le 15 nov
" de la Nlle-Orléans vers le 20 déc
Castilla, 2200 tonnes, de Barcelone vers le 15 déc
" de la Nlle-Orléans vers le 20 jan

Et successivement des voyages mensuels entre ces ports.

La compagnie se réserve le droit d'avancer ou de retarder les départs des vapeurs, et de désigner des navires qu'elle trouvera convenables pour leurs voyages mensuels réguliers comme ceux-ci-dessus.

Les dates de ces départs sont; de Gênes, le — ; de Naples, le — ; de Palermo, le — ; de Malte, le — ; de Malaga s'il y trouve du fret.

Les importateurs feront bien de transmettre leur ordre, sans délai, leurs ordres à leurs correspondants.

Un autre vapeur de la ligne suivra celui-ci peu de temps après.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à
MM. FORSTALL, CLAYTON & CO.
172 rue de la Commune.
16sept—

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis,

ENTRE NEW-YORK ET ANVERS,

LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont 226; payé d'avance à Anvers, $20. excursion, $43.50; 2e cabinet, $55, excursion, $100. Salon, de $60 à $75; excursion, de $110 à $125.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts. 53 Broadway, N. Y.

A. K. MILLER & CO, 38 Carondelet,
Ed. A. YORKE, cote Carondelet et Gravier.
3 nov—1an

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant samedi 22 décembre, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants :
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer HUDSON
Capt. J. C. H. J. R. Freeman.

Passage en sus gaz, au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE POUR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO
4 mai—1an Rue Carondelet No 41.

Merchants and Planters' Independent Electric Light Packet.

POUR LE HAUT DE LA COTE
Les magnifiques steamers à tous les débarcadères intermédiaires le magnifique et nouveau bateau
MABEL COMEAUX.
R. J. Comeaux, Capt. P. H. Bertram, Commis.
Partira comme ci-dessus les MARDIS, LUNDIS et SAMEDIS à 12 M., descendant les eaux alternatives.
Un commis est à la tête de la rue Canal, tour ce jours, pour recevoir le fret.
Il sera son premier voyage JEUDI, 27 sept
26 sept—1m

Steamer régulier de la côte et du Mexique Rio Grande.

Partant tous les MARDIS et VENDREDIS à 5 P M.

POUR DONALDSONVILLE, Thibodaux, Laurel Valley et les points intermédiaires sur le bayou et la côte—le steamer
PHIL R. CHAPPELL
Max Blanchard, capitaine. R. E. Landry, commis
Partira régulièrement comme ci-dessus du pied de la rue Bienville.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
P. D. SIMON.
17 nov—1an 75 rue Decatur.

MANDEVILLE et COVINGTON

Vapeur de la Malle des Etats-Unis

NEW CAMELIA.

SERVICE D'HIVER.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de chemins de fer Lake Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées :

MARDI.....A l'arrivée du train de 12 M.
JEUDI.....A l'arrivée du train de 12 M.
SAMEDI.....A l'arrivée du train de 3 P. M.

RETOUR—Leaves Old Landing:
LUNDI.....5 A. M.
MERCREDI.....7 A. M.
VENDREDI.....7 A. M.

L'eau et le temps le permettant.

PRIX DU TRAJET, aller ou retour, $1 00

Le fret est reçu journellement à la gare de fret du chemin de fer de Lafayette & Nashville, au pied de la rue Girod.
31 oct W. G. COYLE, Agent.
22 rue Carondelet.

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après la rue Conti, formant l'angle de la rue Conti.
Opérations de tout genre dans la bouche du tout sans.
Prix de pulpe modérément.

G. P. MALONEY, D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
A.....RUE DU CANAL.....150
près Bienville.
Dentiste du convent des dames Ursulines.
Prévient dentistes de leur amies à des prix modérés.
Extraction de dents sans douleur.
Remplissage de tous articles de dentisterie aux prix ci-dessous :
BODLEY BROTHERS
PE, 72, 74 rue Ste-Charles.
Qui s'occupent spécialement de vapeurs à vapeur, bateaux, de pourriage, vapeurs à coton, chemins à bagages, charrettes pour Bermuda, chaudières à vis, pulles charrettes de toutes dimensions, pots, jouets, hamacs, colliers de chevaux, ancres, chaînes, etc. Nous sommes prêts à exécuter vos ordres.
Nous vendons Pétrolaine sur nos ateliers, aux moyens forgés à l'indépendance, pour les chemins de fer, vapeurs à coton, bagages sont fabriqués dans nos propres ateliers, à Wheeling, Va., avec des matériaux supérieurs et par des ouvriers experts. Nos ouvrages sont, ne craignons aucune comparaison et répondons aux ainé forme demandée.

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE

ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE-ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE :

Duquesne-Lème	3,575 Tx.	Rosan	3,575 Tx.
Duchesne	3,575 Tx.	Bordeaux	3,575 Tx.
Hèvre	3,575 Tx.	Marseille	3,575 Tx.

Le nouveau Steamship DUPUY-DE-LOME partira pour le Havre vers le 15 décembre et sera suivi par le steamship MARSEILLE vers le 15 janvier 1884.

Billets de passage (entrepont) de la Nouvelle-Orléans au Havre, $40.

Billets d'aller et retour (entrepont), valables pendant six mois, $68, d'Anvers ou Bordeaux.

Ordres pour billets de passage (entrepont) d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payables d'avance.

Rabais au-dessous de 12 ans, moitié prix.

A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin ou café), lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.

Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sécurité avec tout le confort possible.

Le Steamship MARSEILLE est parti de Bordeaux, le 10 décembre. Le Steamship PAMPA suivra, partant du Havre vers le 28 décembre, d'Anvers le 5 janvier, de Bordeaux le 9 janvier.

La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.

Pour obtenir des billets, etc., s'adresser à
13nov FORSTALL, CLAYTON & CO, 172 rue Commune

BAYOU LAFOURCHE.

LIGNE INDÉPENDANTE.

Le fin marcheur Electric Light Packet
KEOKUK,
MAX BLANCHARD, Capitaine.
T. K. VOORHEES, Commis.
Partira les LUNDIS et JEUDIS à 5 p. m., pour Donaldsonville, Thibodaux, Laurel Valley et les points intermédiaires sur le Bayou.
Le Steamer
PHIL. E. CHAPPELL,
Capitaine. M. E. LANDRY, Commis.
Partira les MARDIS et VENDREDIS, à 5 p. m., comme ci-dessus.
Un commis est à la tête de la rue Bienville, tous les jours, pour recevoir le fret.
15 déc—

PHARMACIE DUCONGE.

29.....RUE DU CHARTRES.....29
NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHE

(SUCCESSEUR.)

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, à toute heure du jour et de la nuit, un assortiment complet de :
MEDICAMENTS PATENTES, FRANCAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'un pharmacien doit tenir dans son établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments étrangers dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. Les médecins sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.
Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.
Agence pour la vente du Wilton's Dysentery Remedy. 1er oct.82—1 an

FRANTZ & OPITZ.

Coin des rues Royale et Bienville.

Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres

WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules fraîches et nouvelles, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie et Plaqué, Jumelles, Lorgnettes, Pendules, de Montres et de Bijouterie.

Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.

Tous articles de Bijouterie faite sur commande. Diamants remontés selon les dernières façons.

N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles écrits, ni d'articles de qualité inférieure.

Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.

1er sept—1an

CHEMINS DE FER

New Orleans and Mississippi Valley Railroad.

Trains on this road arrive and leave from the Jackson Passenger Depot as follows :

Leave daily at	Arrive daily at
8:00 a. m.	2:00 p. m.
7:00 p. m.	11:50 A. M

Trains run north to Baton Rouge, 48 miles.

JOHN BEADLEY,
Superintendent.
8dec—

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Vallée du Mississippi.

Les convois de ce chemin de fer arrivent et partiront de la gare à passagers du chemin de fer Jackson, comme suit :

Départ chaque jour	Arrivée chaque jour
3:00 P. M.	11:50 A. M.

Les convois du nord s'arrêtent à Baton Rouge à 48 milles de la ville.

JOHN BEADLY
Surintendant.
8déc—

Chemin de Fer Pontchartrain.

Heures de départ et d'arrivée, Milneburg.

A partir de DIMANCHE, 18 novembre, les trains partiront comme suit :

DE MILNEBURG.	DE LA VILLE.
5:30.....a. m.	6:30.....a. m.
7:10.....a. m.	8:30.....a. m.
9:30.....a. m.	10:30.....a. m.
11:15.....a. m.	12:00.....m.
12:00.....m.	1:00.....p. m.
2:00.....p. m.	3:00.....p. m.
4:00.....p. m.	5:00.....p. m.
6:00.....p. m.	7:00.....p. m.

Les heures sont celles de la ville.

J. T. MARAMAN Président.
30nov—

NLLE-ORLEANS TEXAS ET CALIFORNIE, ROUTE DU SUD

Southern Pacific Star and Crescent Route.

VOIE FERRÉE

—COMPOSÉE DE—
Morgan's Louisiana and Texas Railroad
G. H. & A. system,
Southern Pacific Railway.

Départ:
Nouvelle-Orléans pour Alexandrie.. 7:15 A. M.
Nouvelle-Orléans pour Houston.. 12 M.
Alexandrie pour la Nouvelle-Orléans 5:00 A. M.
Houston pour la Nouvelle-Orléans.. 6:15 P. M.

Arrivée
A la Nlle-Orléans d'Alexandrie.. 4:45 P. M.
A la Nlle Orléans de Houston.. 8:30 A. M.
A Houston de la Nlle-Orléans.. 6:40 A. M.
A Alexandrie de la Nlle-Orléans.. 6:10 P. M.

Sleepers comme la Nlle-Orléans et Houston.

Et silver-palace sleeping car sans changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer. Durée du voyage à Galveston par cette voie, 23 HEURES. Billets à rabais et places dans les sleeping-cars à remettre tous les jours au bureau, au coin des rues Magazine et Natchez.

A. C. ROBERTSON,
Président.
J. G. SCHRIVER,
Trafic manager 17mai—1an

Louisville and Nashville Railroad.

Shortest and Quickest Route to all Eastern Cities.

THROUGH WITHOUT CHANGE TO
PENSACOLA, SAVANNAH,
NASHVILLE, LOUISVILLE, MONTGOMERY,
CINCINNATI, ST. LOUIS,
ATLANTA, MERCERIUS, ST
WASHINGTON, EN CHARS
PORTEURS.
TRAINS COMPLETS DE LA NOUVELLE-ORLEANS A LOUISVILLE

	Départ.	Arrivée.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m.
Côte accommodation	3:30 p. m.	9:00 a. m.
Mail rapide	6:00 p. m.	10:15 a. m.

UN SEUL CHANGEMENT DE CARS JUSQU'AU VILLE DU NORD ET DU SUD.
Des wagons de chemins sont ajoutés au train
Des chars-salons seront ajoutés aux trains d'express.
Pour des billets, cartes et horaires, s'adresser à
J. W. SMITH, agent de ticket, où l'on peut s'assurer d'avance des place dans les sleeping-cars.
De la Nlle-Orléans à Hidden Springs, allez et retour $14 55.
JOHN KILKENY, assistant-agent-général pour le Sud.
J. W. SMITH, agent pour les billets
J. T. MARAMAN, Surintendant.
15 nov—

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas.

VOIE DIRECTE, ACCIDENTS ET SURE

des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est possédant la seule voie sans transbordement de la Nlle-Orléans à Kansas City, Leavenworth, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Chéfs-lieux de l'ouest et du nord-ouest d'Ind du Missouri, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Ouest.

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, seront maintenant l'Express de la Mobile, sont directement à Louisville jusqu'à Mobile, tout expédié dans le lieu de Iron jonctions avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, marchandises et tout passagers quitteront jonctions avec les trains allant à St Louis, à St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à E. W. GILLESPIE, agent général du département des passagers au Sud, Bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Gravier.

E. W. GILLESPIE,
Agent-Général au Sud, Nlle-Orléans, La.
J. C. WALLACE,
Agent-Général du département des passagers.
16dec—1an

Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et Texas.

Départ. Arrive.

	Départ.	Arrivée.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m.
Ocean accommodation	3:25 p. m.	9:05 a. m.
Fast Mail	6:00 p. m.	10:10 a. m.

ONLY ONE CHANGE OF CARS TO NORTHERN AND EASTERN CITIES.

Direct Connection extended to Canal Street.

Fare 25 cts each way.

Ticket office, corner St Charles and Common streets. J. J. SMITH, Ticket Agent. Sleeping Car accommodation may be secured in advance.

From New-Orleans to Hidden Springs and return $14 55.

JOHN KILKENY, Asst. Gen. Pass. Ag't.
J. M. SMITH, Ticket Agent.
J. T. MARAMAN, Surintendant.
12 nov—

Louisville and Nashville Railroad.

Route la plus courte et la plus rapide à toutes les villes de l'Est.

ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A PENSACOLA, SAVANNAH, NASHVILLE LOUISVILLE, MONTGOMERY, CINCINNATI, ST. LOUIS, ATLANTA, MERCERIUS, ST WASHINGTON, EN CHARS PORTEURS.

TRAINS COMPLETS DE LA NOUVELLE-ORLEANS A LOUISVILLE

	Départ.	Arrivée.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m.
Côte accommodation	3:30 p. m.	9:00 a. m.
Mail rapide	6:00 p. m.	10:15 a. m.

UN SEUL CHANGEMENT DE CARS JUSQU'AU VILLES DU NORD ET DU SUD.

Des wagons de chemins sont ajoutés au train.

Des chars-salons seront ajoutés aux trains d'express.

Pour des billets, cartes et horaires, s'adresser à
J. W. SMITH, agent de ticket, où l'on peut s'assurer d'avance des place dans les sleeping-cars.

De la Nlle-Orléans à Hidden Springs, aller et retour $14 55.

JOHN KILKENY, assistant-agent-général pour le Sud.
J. W. SMITH, agent pour les billets
J. T. MARAMAN, Surintendant.
15 nov—

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Lake Shore.

VOIE DIRECTE, ACCIDENTS ET SURE

des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est possédant la seule voie sans transbordement de la Nlle-Orléans à Kansas City, Leavenworth, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Chéfs-lieux de l'ouest et du nord-ouest d'Ind du Missouri, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Ouest.

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, seront maintenant l'Express de la Mobile, sont directement à Louisville jusqu'à Mobile, tout expédié dans le lieu de Iron jonctions avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, marchandises et tout passagers quitteront jonctions avec les trains allant à St Louis, à St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à E. W. GILLESPIE, agent général du département des passagers au Sud, Bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Gravier.

E. W. GILLESPIE,
Agent-Général au Sud, Nlle-Orléans, La.
J. C. WALLACE,
Agent-Général du département des passagers.
16dec—1an

OFFICIE...

Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane et soumis au vote du peuple de l'Etat.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau du Secrétaire d'Etat.

Il est vertu de l'article 256 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, avis est par le présent donné aux Electeurs de l'Etat, des amendements qui sont proposés à la Constitution de l'Etat, qui ont reçu le concours des deux tiers de tous les membres élus à chaque Chambre de l'Assemblée Générale de l'Etat à la session régulière, qui a été tenue dans la ville de Baton Rouge, pendant l'année 1880, et dont la publication est requise trois mois avant la prochaine élection générale des Représentants et l'Assemblée Générale, dans deux journaux publiés dans la paroisse d'Ori-leans et dans un journal publié dans chacune des autres paroisses de l'Etat, dans lequel un journal est publié, lesquels amendements sont officiellement publiés pour l'information des électeurs et seront soumis au peuple pour leur approbation ou leur rejet, à l'Election générale qui aura lieu le 2ème jour d'avril 1884 de telle manière que les Electeurs pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément, et une majorité des voix donnée à cette élection approuvera et ratifie tous et chacun des amendements ou amendement, le dit amendement ou les dits amendements ainsi approuvés et ratifiés seront partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane.

Loi No 76 de la Session régulière de 1882.

Amendement à l'Ordonnance de la dette de l'Etat Résumé partie de la Signée, daté, de 1879.

Amendement No 1. Article 1er. Il est ordonné par le peuple de l'Etat de la Louisiane, ainsi que le prescrit la loi, que l'ordonnance de la dette de l'Etat est amendée de manière à être conçue dans les termes suivants: L'intérêt à payer par les Receveurs de l'Etat de la Louisiane est fixé à deux pour cent par an, pendant cinq ans, à partir du 1er janvier 1880, et ensuite à quatre pour cent par an, payable tous les six mois; il sera réservé une taxe annuelle suffisante pour le paiement intégral de dit intérêt, laquelle n'excédera pas trois mills, la limite de la taxe d'Etat pour tous objets étant fixée à six mills. Les dits bons et coupons seront ainsi estampillés: Intérêt réduit à deux pour cent par an, payable tous les ans, à partir du 1er janvier 1880, et ensuite à quatre pour cent par an." et sur le dos des coupons il inscrira ces mots: "Intérêt réduit à deux pour cent par an," ou intérêt réduit à quatre pour cent par an, selon le cas.

Loi No 113 de la Session régulière de 1882.

Amendement à l'Article 146 de la Constitution de l'Etat relativement aux frais et honoraires dans la Paroisse d'Orléans.

Amendement No 2. Art. 146. "Tous honoraires et frais fixés par la loi pour les différentes cours civiles de la paroisse d'Orléans, sont le contrôleur des aliénations et l'auditeur des hypothèques, en ce qui concerne les aliénations et hypothèques de la paroisse d'Orléans, lesquels seront versés au Conseil Municipal de la Nouvelle-Orléans, qui en fera usage pour le paiement de la dette de l'Etat, et toutes les sommes qu'ils recevront seront versées et conservées comme fonds spécial servant à payer et à acquitter les dépenses du greffier de la Cour de District, du contrôleur des aliénations et hypothèques de la paroisse d'Orléans. Il est bien entendu que le greffier ne sera jamais de paiement au shérif, au greffier, au contrôleur des aliénations et au hypothèques des hypothèques de la paroisse d'Orléans, leurs députés, qui ne sont pris uniquement du fonds spécial ci-dessus et qui est article; toute allocation faite dans un but contraire à cette somme sera nulle et de nul effet.

Loi No 125 de la session régulière de 1882.

Amendement à l'article 81 de la Constitution de l'Etat relativement à la juridiction de la Cour Suprême. Amendement No 3. Art. 81. La Cour Suprême, excepté dans les cas ci-après prévus, n'aura qu'une juridiction d'appel, et cette juridiction s'étendra à toutes les affaires civiles et toutes les affaires de succession, ou l'objet en litige, ou les fonds à distribuer, excédent cent dollars au moment de la vente, ou de la succession, ou le montant en litige ou les fonds à distribuer excédent cent piastres, non compris l'intérêt, et dit montant ou les dits amendements ainsi approuvés et ratifiés seront partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane.

Loi No 76 de la Session régulière de 1882.

Amendement à l'Ordonnance de la dette de l'Etat Résumé partie de la Signée, daté, de 1879.

Amendement No 1. Article 1er. Il est ordonné par le peuple de l'Etat de la Louisiane, ainsi que le prescrit la loi, que l'ordonnance de la dette de l'Etat est amendée de manière à être conçue dans les termes suivants: L'intérêt à payer par les Receveurs de l'Etat de la Louisiane est fixé à deux pour cent par an, pendant cinq ans, à partir du 1er janvier 1880, et ensuite à quatre pour cent par an, payable tous les six mois; il sera réservé une taxe annuelle suffisante pour le paiement intégral de dit intérêt, laquelle n'excédera pas trois mills, la limite de la taxe d'Etat pour tous objets étant fixée à six mills. Les dits bons et coupons seront ainsi estampillés: Intérêt réduit à deux pour cent par an, payable tous les ans, à partir du 1er janvier 1880, et ensuite à quatre pour cent par an." et sur le dos des coupons il inscrira ces mots: "Intérêt réduit à deux pour cent par an," ou intérêt réduit à quatre pour cent par an, selon le cas.

Loi No 113 de la Session régulière de 1882.

Amendement à l'Article 146 de la Constitution de l'Etat relativement aux frais et honoraires dans la Paroisse d'Orléans.

Amendement No 2. Art. 146. "Tous honoraires et frais fixés par la loi pour les différentes cours civiles de la paroisse d'Orléans, sont le contrôleur des aliénations et l'auditeur des hypothèques, en ce qui concerne les aliénations et hypothèques de la paroisse d'Orléans, lesquels seront versés au Conseil Municipal de la Nouvelle-Orléans, qui en fera usage pour le paiement de la dette de l'Etat, et toutes les sommes qu'ils recevront seront versées et conservées comme fonds spécial servant à payer et à acquitter les dépenses du greffier de la Cour de District, du contrôleur des aliénations et hypothèques de la paroisse d'Orléans. Il est bien entendu que le greffier ne sera jamais de paiement au shérif, au greffier, au contrôleur des aliénations et au hypothèques des hypothèques de la paroisse d'Orléans, leurs députés, qui ne sont pris uniquement du fonds spécial ci-dessus et qui est article; toute allocation faite dans un but contraire à cette somme sera nulle et de nul effet.

Loi No 125 de la session régulière de 1882.

Amendement à l'article 81 de la Constitution de l'Etat relativement à la juridiction de la Cour Suprême. Amendement No 3. Art. 81. La Cour Suprême, excepté dans les cas ci-après prévus, n'aura qu'une juridiction d'appel, et cette juridiction s'étendra à toutes les affaires civiles et toutes les affaires de succession, ou l'objet en litige, ou les fonds à distribuer, excédent cent dollars au moment de la vente, ou de la succession, ou le montant en litige ou les fonds à distribuer excédent cent piastres, non compris l'intérêt, et dit montant ou les dits amendements ainsi approuvés et ratifiés seront partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane.

Amendement à l'Article 128 de la Constitution de l'Etat relativement à la juridiction des Cours d'Appel dans la Paroisse d'Orléans.

Amendement No 4.—Art. 128. Il y aura dans la paroisse d'Orléans une Cour d'Appel pour la dite paroisse, avec juridiction d'appel exclusive dans toutes les affaires civiles et toutes les affaires de succession, lorsque le dit Tribunal jugera, ou le montant en litige ou les fonds à distribuer excédent cent piastres, non compris l'intérêt, et le dépassent peut aller jusqu'à cent piastres, non compris l'intérêt. La dite Cour sera présidée par deux juges qui seront élus par l'Assemblée Générale et seront tirés de la Cour de District établie dans la ville de la Nouvelle-Orléans, sire directeurs, et posséder toutes les conditions requises par la loi pour être juges de Cour de District dans l'Etat. Ils recevront chacun un salaire annuel de quatre mille piastres, payable mensuellement par le trésorier de l'Etat. L'appel interjeté devant cette cour ne portera que sur des questions de droit, dans toutes les affaires où la somme ou le litige sera de moins de cinq cents piastres, non compris l'intérêt.

Amendement à l'article 135 de la Constitution de l'Etat relativement à la juridiction de la Cour de District dans la paroisse d'Orléans.

Amendement No 7. art. 135.—Il sera dans la paroisse d'Orléans, quatre Cours de District, dans lesquelles seront traitées et jugées les affaires civiles, et les affaires criminelles, et les affaires de succession, ou l'objet en litige, ou les fonds à distribuer, excédent cent piastres, non compris les intérêts, sujet à un appel à la Cour Civile de District, lorsque le montant excédera la somme de vingt-cinq piastres, non compris les intérêts. L'Assemblée Générale déterminera les salaires, la division territoriale de leurs juridictions, la manière de procéder, et de nommer un syndic, et les procédures qui les gouvernent; ils seront le droit d'émettre des commissions pour les jurés et les officiers ministériels, pourvu que les jurés soient choisis parmi les plus riches et les plus capables de leurs concitoyens, et que les officiers ministériels soient nommés par le Gouverneur, et qu'ils ne soient pas de plus de huit années. Les premiers juges de chaque cour seront choisis par le Gouverneur, pourvu que les juges de chaque cour, ils ne soient pas de plus de huit ans